



QUALITÉ

SPECIFICITES REGLEMENTAIRES DES PRODUITS COSMETIQUES

OBJECTIFS

Cette formation a pour objectif d'identifier les principales obligations pour mettre un produit cosmétique sur le marché

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Le règlement cosmétique 1223/ 2009

Les principales différences avec la directive 76/768

Focus sur

la responsabilité de la personne responsable,

la notification au CPNP (cosmetic products notification portal),

les nanomatériaux,

les informations légales de l'étiquetage.

Les cas frontières (biocide, jouets...)

Le dossier d'information produit pour un produit cosmétique fini

Les cinq sections du DIP

Focus sur les données nécessaire vis-à-vis des matières premières et des produits finis

Ingrédients spécifiques (allergènes, conservateur...).

L'emballage selon l'annexe I du règlement 1223/2009



DURÉE

1 jours
7 heures



SESSIONS

- 6 décembre 2018



LIEU

Lyon



FRAIS D'INSCRIPTION (DÉJEUNER INCLUS)

745 € HT



PUBLIC CONCERNÉ

Ingénieurs,
Techniciens Supérieurs,
travaillant en « affaires
réglementaires » ou «
qualité » ou concernés
par le développement de
produits cosmétiques

Campus Saint-Paul – Bâtiment F • 10, Place des Archives – 69002 LYON

04.72.32.50.60